

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1633



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 26 novembre 2019

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	7-8
TIRAGE DES COUPES	8
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-11
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13-14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15

RELEVES CLUBS

Les relevés clubs vous ont été transmis via Notifoot,

La date limite de paiement était fixée au
Vendredi 15 novembre. 2019

Pour tout renseignement, contactez
la Comptabilité au 01-80-92-80-24

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 13 décembre 2019 à 19 h 00
(accueil à partir de 18 h 30)
au siège du District

41, Avenue des 3 Peuples - Bât. D
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Le jour des Assemblées, le représentant
du club devra obligatoirement être muni
de sa licence dématérialisée sur
Footclubs Compagnon, de sa licence
imprimée sur papier libre (listing des
licenciés), d'une attestation de licence, ou
d'une pièce d'identité.

AGENDAS 2019 / 2020 NOVEMBRE / DECEMBRE

UN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	1er
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

Les 25 & 26/11/2019

CFF3 - Module Seniors à Croissy sur Seine

Le 27/11/2019

Comité de Direction au District

Le 30/11/2019

Formation Footclubs au District

Le 04/12/2019

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Le 11/12/2019

Test théorique Arbitres D4A & D4B au District

Le 13/12/2019

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire au District

Le 14/12/2019

Tests physiques arbitres - Rattrapage n° 3 à Porcheville

Test théorique arbitres - Rattrapage toutes catégories au District



FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

La session de formation complémentaire **Futsal « Découverte »** est programmée les 21 et 22 décembre. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Si vous encadrez une équipe de Futsal, cette formation vous aidera à parfaire vos connaissances théoriques et pratiques.

Une prochaine session de formation **CFF1, Module U9**, prévue les 16 et 17 décembre 2019, est ouverte à l'inscription sur le site internet du District.

Enfin, retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir et l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

SOYEZ PRESENT

LORS DES ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2019, AU SIEGE DU DISTRICT

Les Assemblées Générales, Extraordinaire et Ordinaire, du District auront lieu le vendredi 13 Décembre 2019, au siège du District.

Il apparaît nécessaire de rappeler que :

s'agissant du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire : (article 12.5.3 des Statuts)

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant **le tiers au moins de la totalité des voix**, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

s'agissant du nombre maximum de pouvoirs : (article 12.3 des Statuts)

Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.

Un club ne peut donc être porteur que d'1 seul pouvoir d'un autre club, au lieu de 4 antérieurement.

Le souhait du District est simple :

Que les Présidents de clubs soient effectivement présents le vendredi 13 décembre,
pour prendre les décisions qui les concernent.

A défaut, l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre.

COUPE GAMBARDELLA- CREDIT AGRICOLE Finales Régionales

BRAVO !!! AU F.C. MANTOIS 78

qui a éliminé le F.C. FLEURY 91 (R 1),
le dimanche 24 novembre, par 2 buts à 1.

*Le F.C. MANTOIS 78 est le seul club yvelinois
encore qualifié
en Coupe Gambardella-Crédit Agricole.*

Le tirage au sort du 1^{er} Tour Fédéral,
dont les rencontres se dérouleront

le dimanche 15 décembre 2019

avec l'entrée en lice des clubs du Championnat
National U 19, aura lieu le jeudi 28 novembre.

RÉUNION DES PRÉSIDENT(E)S

Le District organise une rencontre des Président(e)s des clubs Yvelinois avec les membres du Comité de Direction, afin d'échanger sur deux sujets les concernant très directement, répondre à leurs interrogations et les écouter.

Les Président(e)s sont invité(e)s à participer à cette concertation :

Samedi 11 janvier 2020, de 8 h 30 à 16 h 00
au Centre National du Football,
à CLAIREFONTAINE

À des fins d'organisation, merci de remplir le bulletin d'inscription [au plus tard le jeudi 28 novembre](#), en [cliquant ici](#).

Lors de cette journée, il est prévu d'échanger sur les thèmes suivants :

- Thème 1 : Comment retrouver la convivialité et la sportivité sur et autour des terrains ?
- Thème 2 : Comment le District peut-il aider les clubs dans leur quotidien ?

Beaucoup de questions dont vous avez les réponses.

Soyez nombreux à en débattre.

Venez en parler avec nous, car vous aurez sûrement d'autres attentes !



Feuille de match informatisée

Les critères départementaux
U10 à U13 utilisent désormais
la feuille de match informatisée.

Merci de faire le nécessaire pour
débloquer tous les accès via Footclubs



Invitation du CRIB



Jeudi 28 novembre de 19h00 à 18h30, à Guyancourt :
**« Responsabilité civile et pénale
des dirigeants associatifs »**

Vous trouverez des [précisions dans l'invitation en pièce jointe](#).

Vous pouvez vous inscrire soit par téléphone au 01.39.20.12.31
soit par mail à contact@profession-sport-78.com



Profession Sport et Vie Associative met en place des formations :

« Mieux communiquer entre acteurs associatifs »

**Les lundi 2 & jeudi 12 décembre
de 09h30 à 17h30 à Trappes**

Vous trouverez des [précisions en pièce jointe](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS SENIORS

CY DU 09/11/2019

52941.1 LA TOILE 2 / HOUDANAISE REGION FC 1

CDM

D2-B DU 10/11/2019

53429.1 ST CYR AFC 5 / MESNIL ST DENIS ASL 5

**1ER RAPPEL
U14**

D3-A DU 16/11/2019

52913.1 HOUILLES SO 1 / MARLY FC 78 1

D4-C DU 16/11/2019

53092.1 COIGNIERES FC 1 / BUC FOOT AO 1

FORFAIT GENERAL CHAMPIONNATS SENIORS

D4-B

500605 ST CYR AFC 1

U16

D4-A

550641 MUREAUX OFC LES 3

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT

U16

D4-A DU 24/11/2019

54782.1 MUREAUX OFC LES 3

2EME FORFAIT

U16

D4-D DU 24/11/2019

53355.1 BUC FOOT AO 2

U14

D4-C DU 23/11/2019

53096.1 COIGNIERES FC 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 18/11/2019

54229.1 OVILLOISE 2

1ER FORFAIT SENIORS

D6-A DU 24/11/2019

59369.1 BONNIERES FRENEUSE 2

CY DU 14/11/2019

55488.1 CARRIERES GRESILLONS 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT VETERANS

D5-C DU 24/11/2019

55362.1 CROISSY US 12

MATCHES REMIS

A JOUER LE 30/11/2019

U14

D3-B

52957.1 YVELINES -MONTFORT 1 / NEAUPHLE PONT 1

D4-A

53001.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ANDRESY FC 1

D4-B

53045.1 MESNIL LE ROI AS 1 / CONFLANS PLM 1

A JOUER LE 02/12/2019

FUTSAL

D2-U

55445.1 HOUDANAISE REG. 1 / HERCULES FUTSAL 2

COUPE DES YVELINES FUTSAL SENIORS

POULE UNIQUE

59239.1 HR CITY FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 2

A JOUER LE 08/12/2019

SENIORS

D4-A

50376.1 ANDRESY FC 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

D5-A

50510.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / ECQUEVILLY EFC 1

D5-B

50566.1 CROISSY US 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

D5-C

50636.1 ST ARNOULT FC 78 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

D6 A

59335.1 GARGENVILLE STADE 3 /PORCHEVILLE FC 2

CDM

D1-U

50854.1 VILLEPREUX FC 5 / OUEST PARISIEN ASSC 5

VETERANS

D3-A
51198.1 ANDRESY FC 11 / AUBERGENVILLE FC 12

D5-B
55127.1 CARRIERES GRESILLONS 12 / MEULAN CN 12

U18

D2 B
51867.1 MARLY 78 FC 1 / TRAPPES ES 2

D3-C
59870.1 LA VERRIERE FC 1 / ST CYR AFC 1

A JOUER LE 09/12/2019 FUTSAL

D2-U
55425.1 HOUDANAISE FC 1 /CHANTELOUP LES V. US 2

A JOUER LE 14/12/2019 FUTSAL

D1-U
54026.1 TRAPPES YVEL. 2 / ASCT 1
51045.1 LA TOILE 2 / HERCULES FUTSAL C1

D2-U
55133.1 TRAPPES YVELINES 3 / FSC LEONES 1

A JOUER LE 21/12/2019

**COMPTE TENU DU NOMBRE DE MATCHES A REPORTER SUITES
AUX REFONTES, LA COMMISSION EST CONTRAINT DE RE-
PORTER EXCEPTIONNELLEMENT DES MATCHES AU 21/12/2019**

U14

D5-A
60011.1 TRIEL AC 1 / ISSOU AS 1
60014.1 HOUILLES SO 2 / MEZIERES GARGENVILLE 2
60015.1 VAUXOISE ES 1 / BREVAL LONGNES FC 1
60016.1 AUBERGENVILLE FC1 / MANTES USC 1
60033.1 ANDRESY FC 2 / HOUILLES AC 3

D5-B
60122.1 MONTFORT-YVELINES 2 / BOUGIVAL FOOT 1
60134.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / BUC FOOT AO 2
60136.1 MESNIL ST DENIS AS 1 / LE CHESNAY 78 FC 2

FUTSAL

D1-U
54046.1 FONTENAY LE FL. FC 1 / GUYANCOURT ES 1

A JOUER LE 23/12/2019 CRITERIUM DU LUNDI

POULE A
54194.1 SARTROUVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1

POULE B
54205.1 VOISINS FCA 1 / ETANG ST NOM 1

A JOUER LE 30/12/2019 CRITERIUM DU LUNDI

POULE A
54177.1 SARTROUVILLE FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1

POULE B
54222.1 VOISINS FCA 1 / IN AS 1

A JOUER LE 05/01/2020 SENIORS

D3-B
50300.1 CROISSY US 1 / TRAPPES ES 3

VETERANS

D1-U
51003.1 HOUDANAISE REG. FC 11 / POISSY ST G. CHI AS 11

A JOUER LE 12/01/2020 SENIORS

D1-U
50031.1 LE CHESNAY 78 FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

D6-B
59505.1 PERRAY FOOT ES 1 / FOURQUEUX AS 1

VETERANS

A JOUER LE 19/01/2020 U18

D2-A
51835.1 HOUILLES SO 1 / HOUILLES AC 2

U16

D4 C
55164.1 BAILLY NOISY SFC 2 / FOURQUEUX AS 2

A JOUER LE 27/01/2020 CRITERIUM DU LUNDI

POULE B
54210.1 MAUREPAS AS 1 / VOISINS FCA 1

A JOUER LE 02/02/2020 VETERANS

D5-E
55228.1 PERRAY FOOT ES 12 / RAMBOUILLET YVEL. 12

A JOUER LE 07/03/2020 U14

D5-A
60005.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / TRIEL AC 1
60006.1 HOUILLES AC 4 / ISSOU AS 1
60008.1 BREVAL LONGNES FC 1—CHAMBOURCY ASM 1
60009.1 MEZIERES GARGENVILLE 2 / AUBERGENVILLE FC 1
60021.1 MANTES USC 1 / HOUILLES SO 1

D5-B
60123.1 LE CHESNAY 78 FC 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2
60138.1 BAILLY NOISY SFC 2 / BOUGIVAL FOOT 1
60151.1 JOUY-BIEV-SACL-VEL. 1 / BUC FOOT AO 2

A JOUER LE 15/03/2020 SENIORS

D3-A
50238.1 GARGENVILLE STADE 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D6-A
59367.1 VAUXOISE ES 2 / AC MANTAIS 1

U18

D3-C
59873.1 BEYNES FC 1 / VILLEPREUX FC 1

A JOUER LE 04/04/2020 U14

D5-B
60127.1 BOUGIVAL FOOT 1 / LOUVECIENNES AS 1
60128.1 VILLEPREUX FC 1 / LE CHESNAY 78 FC 2
60130.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / JOUY-BIEV-SACL-VEL. 1

MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

D1-U
50016.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / HARDRICOURT US 1
50041.1 BAILLY NOISY SFC 1 / LE PECQ US 1

D2-B
50176.1 TRAPPES ES 2 / MONTESSON US 1

D3-B
50271.1 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1

VETERANS

D2-A
51055.1 CROISSY US 11 / ROSNY S/S CSM 11

D2-B
51129.1 BANQUE DE FRANCE AS 11 / VELIZY ASC 11

D3-B
51247.1 VOISINS FC 12 / CHATOU AS 11

D4-A
51320.1 ROSNY S/S CSM 12 / MAGNANVILLE-MANTOIS 12
51326.1 ISSOU AS 11 / PORCHEVILLE FC 12

D4-B
51390.1 VILLENNES ORGEVAL 12 / HOUILLES AC 12

D4-C
51458.1 AUTEUILLOIS AS 11 / VALLEE 78 FC 12

D5-B
55114.1 VERNEUIL PORTUGAIS 12 / MEULAN CN 12
55118.1 MEULAN CN 12 / ACHERES CS 12
55121.1 MEULAN CN 12 / ANDRESY FC 12

D5-C
55358.1 CROISSY US 12 / BOUGIVAL FOOT 13
55364.1 BOUGIVAL FOOT 13 / LE PECQ US 12

D5-D
55397.1 BEYNES FC 12 / VOISINS FC 13

D5-E
55222.1 RAMBOUILLET YVELINES 12 / GUYANCOURT ES 13

SENIORS F A 11

D1-U
54999.1 CROISSY US 1 / ELANCOURT OSC 1
55003.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 1

U18

D1-U
51801.1 ROSNY S/S CSM 1/ LIMAY ALJ 1

D2-B
51903.1 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 1

D3-A
59591.1 LES MUREAUX OFC 2 / VERNEUIL FOOT 2
59592.1 TRIEL AC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

59593.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / ECQUEVILLY EFC 1
59603.1 TRIEL AC 1 / LES MUREAUX OFC 2
59611.1 TRIEL AC 1 / MANTES LA VILLE FC 1
59622.1 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1
59624.1 ISSOU AS 1 / TRIEL AC 1
59625.1 VERNEUIL FOOT 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
59627.1 LES MUREAUX OFC 2 / CARRIERES GRESILLONS 1
59634.1 PORCHEVILLE FC 1 / USBS EPONE 1

D3-B
59725.1 ANDRESY FC 1 / CROISSY US 1
59731.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LE PECQ-CHATOU 2
59733.1 RAMBOUILLET YVEL. 2 / BUC FOOT AO 2
59746.1 CARRIERES S/S 1 / ANDRESY FC 1

U16

D2-A
55251.1 CARRIERES S/S US 1 / CONFLANS FC 1

D3-A
52320.1 VERNEUIL FOOT 2 / USBS EPONE 1

D3-B
55311.1 CROISSY US 1 / HOUILLES AC 1

D3-C
52413.1 BUC FOOT AO 1 / ST CYR AFC 1
52431.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3

D4-A
54755.1 TRIEL AC 1 / PORCHEVILLE FC 1
54776.1 LES MUREAUX OFC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

D4-B
52509.1 CARRIERES S/S US 2 / ROSNY S/S CSM 1
52518.1 ROSNY S/S CSM 1 / ANDRESY
52526.1 CONFLANS PATRON. 1 / ROSNY S/S CSM 1
52531.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 2 / ROSNY S/S CSM 1
52538.1 VAUXOISE ES 1 / ANDRESY FC 1
52539.1 ROSNY S/S CSM 1 / MONTESSON US 2
52544.1 SARTROUVILLE FC 2 / MESNIL LE ROI AS 1
52546.1 HOUILLES AC 3 / MONTESSON US 2
52548.1 ANDRESY FC 1 / CONFLANS PATRONAGE 1

D4-C
55155.1 MARLY 78 FC 2 / ANDRESY FC 2
55156.1 HOUILLES AC 4 / VERSAILLES 78 FC 5
55159.1 POISSY AS 3 / BAILLY NOISY SFC 2
55169.1 MAGNANVILLE FC 2 / POISSY AS 3
55172.1 HOUILLES AC 4 / POISSY AS 3
55186.1 MAGNANVILLE FC 2 / BAILLY NOISY SFC 2

D4-D
53348.1 CHESNAY 78 FC 2 / PERRAY FOOT ES 2

D4-E
53381.1 VOISINS FC 2 / MESNIL ST DENIS ASM 1
53398.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / VOISINS FC 2
53406.1 PERRAY FOOT ES 1 / ESSARTS LE ROI AGS 1

U14

D1
52779.1 MANTOIS 78 FC 3 / LES MUREAUX OFC 1

D3-B
52964.1 CELLOIS CS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

D5-A
59997.1 CHAMBOURCY ASM 1 / MANTES USC 1
59998.1 VAUXOISE ES 1 / MEZIERS GARGENVILLE 2
60001.1 HOUILLES AC 4 / MANTES USC 1
60002.1 VAUXOISE ES 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 1
60018.1 ISSOU AS 1 / CHAMBOURCY ASM 1
60026.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / MANTES USC 1
60032.1 CHAMBOURCY ASM1 / HOUILLES SO 2

D5-B
60124.1 JOUY-BIEV-SACL-VEL 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

FOOT LOISIR 45 ANS

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

POULE B
54603.1 AUTEUILLOIS AS 1 / HOUDANAISE REG. 1
54619.1 AUTEUILLOIS AS 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1
54621.1 VILLEPREUX FC 1 / MAUREPAS AS 2

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 25/11/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), R. PANARIELLO, MME RUPERT.Y. AVOIRTE.(CD), L JOUBERT, JEAN VESQUE, M.PILLEMONT.(CDA)
Absents excusés : H. SOULE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATION VETERANS

553752 GAZERAN

Le terrain de football de la commune n'étant plus utilisable, le club informe que les rencontres Seniors et Vétérans se dérouleront désormais sur le STADE MUNICIPAL D'ORPHIN IMPASSE DES SOURCES—78152. Le terrain d'ORCEMONT sera dédié aux entraînements (conventions des mairies reçues).

500605 ST CYR AFC

Demande du club pour que son équipe Seniors 1 évolue hors championnat en D4B.

La commission donne son accord selon l'article 11 paragraphe 2. Elle rappelle les dispositions suivantes :

1 / l'équipe Seniors 1 de ST CYR AFC et ses adversaires seront soumises, pour ces rencontres disputées « hors championnat », aux mêmes formalités que si elles disputaient une rencontre officielle,

2 / en cas de forfait de l'une des deux équipes en présence, le club forfait se verra infliger l'amende prévue à l'annexe 2 au Règlement Sportif, ledit forfait étant alors compris dans le décompte des forfaits pouvant entraîner un forfait général au sens des dispositions de l'article 23.4 dudit Règlement Sportif,

3 / pour l'application des dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe B du Championnat de D4 à l'équipe Seniors 1 de ST CYR AFC, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de chacun des

clubs adverses,

4 / pour l'application des dispositions de l'article 7.11 du Règlement Sportif, qui interdit la participation aux 5 dernières rencontres de championnat disputées par une équipe inférieure, de plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions (nationales, régionales ou départementales) avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club :

. la rencontre qui opposera, d'ici la fin de la saison, chacune des autres équipes du groupe B du Championnat de D4 à l'équipe Seniors 1 de ST CYR AFC, ne sera pas considérée comme une rencontre officielle disputée une équipe supérieure de chacun des clubs adverses.

5 / pour l'application des dispositions de l'annexe 4 au Règlement Sportif, relatif au système de retrait de points au classement dans le cadre de la lutte contre la violence et la valorisation de l'Esprit Sportif :

. les sanctions administratives infligées lors des matches de championnat disputés par l'équipe Seniors D4B de ST CYR AFC depuis le début de la saison, comme celles infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. les sanctions administratives qui pourraient être infligées lors des matches à disputer « hors championnat » par l'équipe Seniors D4B de ST CYR AFC jusqu'à la fin de la saison, comme celles qui pourraient être infligées aux joueurs des équipes adverses lors de ces matches, ne seront pas comptabilisées,

. en fin de saison, il sera fait application, le cas échéant, des dispositions de l'article 3 de ladite annexe, pour tenir compte du fait que les sanctions administratives auront été infligées, s'agissant des équipes composant le groupe B du Championnat D4, comme si le groupe n'avait compté que 11 équipes au lieu de 12.

COURRIERS CRITERIUM LUNDI SOIR

860337 FC À L'ANCIENNE

La Commission a bien pris connaissance de votre demande et vous informe qu'étant donné la date tardive d'affiliation de votre club (07/10/19) et le début de vos matchs le 28/10/19, vous avez manqué trop de rencontres. Afin de vous faire jouer, la Commission vous a donc intégré à la compétition en « hors-championnat » ce qui signifie que vous ne figurez pas dans le classement.

DEMANDES VETERANS

D5-B DU 01/12/2019

55142.1 MEULAN CN 12 / MAISONS-LAFFITTE FC 12

Le club de MEULAN anticipe son problème de terrain dû aux inondations et demande l'inversion de la rencontre. Le club de

MAISONS-LAFFITTE recevant également une équipe Vétérans à domicile, ne peut donc pas accueillir MEULAN.

La Commission dit match à programmer.

D5-E DU 06/10/2019

55209.1 GUYANCOURT ES 13 / TREMBLAY S/MAULDRE FC 11

Demande du club de TREMBLAY S/MAULDRE FC pour jouer le match aller contre GUYANCOURT 13 le 08/12/2019.

La Commission rappelle que tous les matchs de GUYANCOURT 13 avant le 1er Décembre 2019 ne seront pas programmés (voir journal n°1632).

D5-E DU 10/05/2020

55221.2 MAUREPAS AS 13 / TREMBLAY S/MAULDRE 11

Demande de TREMBLAY pour avancer cette rencontre à une date du calendrier prévue pour les poules de 12, le 26 Janvier 2020.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner suite à votre demande.

U18

D2-B DU 02/02/2020

51567.1 MARLY 78 FC 1 / TRAPPES ES 2

Les 2 équipes s'étant mises d'accord pour jouer la rencontre le 08/12/19 avant que la Commission ne remplace le match au 02/02/20, demande des 2 clubs pour jouer le match le 08/12/19.

La Commission donne son accord.

U16

D4-C

55164.1 BAILLY NOISY 2 / FOURQUEUX AS 2

FOURQUEUX propose de jouer cette rencontre (en retard) le dimanche 19 janvier 2020.

Accord de BAILLY NOISY.

La Commission donne son accord.

U14

D3-B

52957.1 YVELINES/MONTFORT 1 / NEAUPHLE-PONT 1

YVELINES US propose de jouer cette rencontre le Samedi 30 Novembre 2019, date à laquelle aucune rencontre n'est programmée.

Accord de NEAUPHLE.

La Commission donne son accord.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 11/12/2019

54596.1 MEZIERES/SERBIE 1 / EPONE USBS 1

Au vu de l'état de l'éclairage du terrain de MEZIERES et des travaux de remplacement des projecteurs qui démarreront en janvier voire février, demande de MEZIERES pour reporter ce match au 08/04, 15/04, 13/05 ou 27/05.

Dans l'attente de la réponse écrite d'EPONE.

TERRAINS SUSPENDUS COUPE DE FRANCE

15/09/2019

25866.1 CARRIERES GRE. 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1

Transmis de la LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE, infligeant une suspension d'un match ferme à l'équipe de CARRIERE GRESILLONS. La commission rappelle que le club doit proposer quinze jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera la rencontre avec l'accord du propriétaire du terrain.

La commission décide d'appliquer cette sanction au match suivant :

SENIORS D1 DU 01/12/2019

50051.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / MAUREPAS AS 1

Avec l'accord de la ville de POISSY, le match se déroulera au Stade Leo Lagrange sur le synthétique.
La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RAPPELS

EN CAS D'HEURE DU MATCH DEPASSE, IL EST NECESSAIRE DE CHANGER L'HORAIRE SUR LA TABLETTE (REGLAGES...) SI LES COMPOSITIONS DES EQUIPES ONT ÉTÉ REALISEES VIA LE WEB, IL EST NECESSAIRE DE SYNCHRONISER LES TABLETTES EN LES CONNECTANT A INTERNET.

LA COMMISSION RAPPELLE QUE TOUS LES COURRIERS DOIVENT COMPORTER LA CATEGORIE, LA DIVISION, LA POULE, LA DATE DU MATCH ET LES EQUIPES CONCERNEES.

VETERANS

D1-U DU 24/11/2019

50999.1 ACHERES C.S. 11 / VOISINS F.C. 11

Pris note des rapports et Achères, Voisins et de l'arbitre de la rencontre.

U18

D3-C DU 10/11/2019

59890.1 VERRIERE F.C. LA 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Pris note du rapport de La Verrière. La Commission vous invite à remplacer la tablette au plus vite. La commission sanctionne l'équipe de HOUDANAISE d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission).

COUPE DES YVELINES U18

POULE UNIQUE DU 17/11/2019

60221.1 PORCHEVILLE FC 1 / VOISINS F.C. 1

Pris note du rapport de VOISINS et de l'arbitre officiel de la rencontre. La Commission sanctionne l'équipe de Porcheville d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission).

CY U16-0 DU 17/11/2019

59242.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / FOURQUEUX AS 2

Pris note des rapports de CARRIERES et FOURQUEUX. La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES SUR SEINE selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

La commission demande par ailleurs à FOURQUEUX de fournir la liste des joueurs ayant participé à la rencontre.

La commission rappelle le club de CARRIERES SUR SEINE au devoir de sa charge.

U15F

POULE B DU 09/11/2019

59301.1 GUYANCOURT ES 1 / MAGNY 78 F.C. 1

La commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission).

DEMANDES DE RAPPORT U14

D5-A DU 23/11/2019

60028.1 HOUILLES S.O. 2 / BREVAL LONGNES F.C. 1

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES SENIORS

Dimanche 8 Décembre 2019 à 15H

61128.1 Bois D'Arcy A.S. 1 - Pecq US Le 1

COUPE DES YVELINES VETERANS

Dimanche 8 Décembre 2019 à 9H30

61143.1 Mureaux O.F.C. 11 - Guyancourt ES 11

COUPE DES YVELINES U18

ERRATUM

Dimanche 8 Décembre 2019 à 13H

61299.1 Plaisirois FO 1 - St Germain en Laye 1

COUPE DES YVELINES U16

Dimanche 8 Décembre 2019 à 13H

61138.1 Poissy AS 1 - Carrieres S/Seine US 1

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/11/2019

Présents : MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Président), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.
Excusé : M. GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Cou-rantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règle-ment Sportif du District.

REPRISE DE DOSSIERS U18

D1

21506705 du 03.11.2019 ROSNY SUR SEINE C.S.M. 1 / VOISINS F.C. 1

1 - Demande d'évocation de VOISINS F.C. sur la participation du joueur ZABILI Walid de ROSNY SUR SEINE C.S.M. susceptible d'être suspendu.

Réponse de ROSNY SUR SEINE C.S.M. : Remerciements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant que le joueur ZABILI Walid, n° de licence 2544917658, de ROSNY SUR SEINE C.S.M a été sanctionné de 1 match de suspension ferme à compter du 28/10/2019.

Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique, le joueur en cause n'a pas purgé sa sanction avec l'équipe U 18 de son club.

La Commission dit que ce joueur était encore en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part,

En conséquence la Commission dit : Demande d'évocation de VOISINS F.C. recevable et fondée.
Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à ROSNY SUR SEINE C.S.M.
Inflige au joueur ZABILI Walid, n° de licence 2544917658, de ROSNY SUR SEINE C.S.M., 1 match de suspension ferme supplémentaire à compter du 25/11/2019.

Débit 43,50€ à ROSNY SUR SEINE C.S.M.

Amende : 80 € à ROSNY SUR SEINE C.S.M. pour participation d'un joueur suspendu.

2 - Demande d'évocation de ROSNY SUR SEINE C.S.M. sur la participation du joueur NDIAYE Harouna de VOISINS F.C. susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de VOISINS F.C.

Considérant que le joueur NDIAYE Harouna, n° de licence 2545540343, de VOISINS F.C. a été sanctionné de 1 match de suspension ferme à compter du 28/10/2019.

Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique, le joueur en cause n'a pas purgé sa sanction avec l'équipe U 18 de son club.

La Commission dit que ce joueur était encore en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part, En conséquence la Commission dit : Demande d'évocation de ROSNY SUR SEINE C.S.M. recevable et fondée.

Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à VOISINS F.C.
Inflige au joueur NDIAYE Harouna, n° de licence 2545540343, de VOISINS F.C., 1 match de suspension ferme supplémentaire à compter du 25/11/2019.

Débit 43,50€ à VOISINS F.C.

Amende : 80 € à VOISINS F.C. pour participation d'un joueur suspendu.

M. HOUIN n'a pris part ni à la délibération ni à la décision.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D6A

22139932 du 07.11.2019 GARGENVILLE STADE 3 / PORCHEVILLE F.C. 2

Dossier transmis par la Commission de Discipline.

Motif : Défaut d'éclairage à la 45^{ème} minute de jeu.

Considérant que la rencontre fut arrêtée d'un commun accord suite à un défaut d'éclairage qui empêcha la rencontre d'être poursuivie dans de bonnes conditions selon les rapports de M. l'Arbitre et M. l'Arbitre assistant de GARGENVILLE STADE ainsi que le rapport de Mme la Présidente de PORCHEVILLE F.C.. La Commission dit : Match à rejouer.

La Commission transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

D1

21503194 du 17.11.2019 SARTROUVILLE F.C. 1 / MAUREPAS A.S.

1

Réserves de MAUREPAS A.S. concernant la participation à la rencontre de plus de 4 joueurs mutés de l'équipe de SARTROUVILLE F.C. (club en infraction avec le Statut de l'Arbitrage).

Lecture de la feuille de match, SARTROUVILLE F.C. ayant inscrit sur la feuille de match 6 joueurs « Mutation » : BARBOSA Samy, INJAI Datingplon, MEITE El Hadji, MESSAOUD Merouane, YAGOUR Camel, et ZIDANI Houssein.

L'article 7.4 du Règlement Sportif du D.Y.F. autorise 6 joueurs « Mutation », dont 2 hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant que la Commission du Statut de l'Arbitrage du 18.06.2019 (P.V. paru le 05.07.2019 dans Yvelines Football n° 1617 a décidé :

Moins 2 joueurs « Mutation » à SARTROUVILLE F.C. en Seniors D1 pour la saison 2019 / 2020, SARTROUVILLE F.C. étant en 2^{ème} année d'infraction au Statut de l'Arbitrage.

En conséquence la Commission dit : Réserves de MAUREPAS A.S. recevables et fondées.

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ (moins 1 point, 0 but) à SARTROUVILLE F.C. pour en attribuer le gain (3 points, 1 but) but à MAUREPAS A.S.

Débit 43,50€ à SARTROUVILLE F.C.

Amende 50€ (25€ X 2) à SARTROUVILLE F.C. pour participation irrégulière de 2 joueurs.

D3A

21503591 du 17.11.2019 LIMAY A.L.J. 2 / HOUILLES S.O. 1

Réclamation de HOUILLES S.O. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission transmet à LIMAY A.L.J. copie de la réclamation en l'invitant à lui faire part de ses observations pour le 27 novembre 2019.

Débit 43,50€ à HOUILLES S.O.

part ni à la délibération ni à la décision.

VÉTÉRANS

D1

21505503 du 17.11.2019 TRIEL A.C. 11 / GARGENVILLE/LAINV 12

Réserves de TRIEL A.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de TRIEL A.C. recevables mais non fondées. Aucun des joueurs de GARGENVILLE /LAINV, inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de l'entente, en D2A, le 10.11.2019 contre VERNEUIL PORTUGAIS (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit résultat acquis sur le terrain TRIEL A.C. 11 / GARGENVILLE/LAINV 12 - 1/1

Débit 43,50€ à TRIEL A.C.

U 16

D4A

21970439 du 10.11.2019 AUBERGENVILLE F.C. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

Dossier transmis par la Commission de Discipline.

Considérant qu'à la mi-temps l'équipe d'ECQUEVILLY E.F.C. ne comptait plus que 7 joueurs (4 blessés). Arrêt du match à la 45^{ème} minute par M. l'Arbitre, l'équipe d'ECQUEVILLY E.F.C. réduite à 7 joueurs sur le terrain (article 23.2 du Règlement Sportif du D.Y.F. : Équipe réduite à moins de 8 joueurs en cours de partie).

En conséquence la Commission dit : Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à ECQUEVILLY pour en attribuer le gain à AUBERGENVILLE F. C. (3 points, 15 buts).

U 18

D2A

21506816 du 10.11.2019 CELLOIS C.S. 2 / HOUILLES S.O. 1

Demande d'évocation de CELLOIS C.S. concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de HOUILLES S.O.

La commission dit : Demande d'évocation irrecevable.

Celle-ci ne répondant pas aux dispositions de l'article 30.15 du Règlement Sportif (motif ne permettant pas de recourir à l'évocation).

Débit 43,50€ à CELLOIS C.S.

D3C

22145163 du 17.11.2019 VERRIERE F.C. 1 / MONTFORT YVELINES VESGRE 1

Dossier transmis par la Commission de Discipline ; M. FAIDOLI Fares, Arbitre bénévole de VERRIERE F.C., ne serait pas licencié.

Après vérification, M. FAIDOLI Fares n'est pas licencié au club de VERRIERES F.C.

Une réserve a bien été posée avant le match mais non confirmée ; aucune sanction sportive n'est donc applicable conformément à l'article 17.6 du Règlement Sportif du D.Y.F.

En conséquence la Commission dit résultat acquis sur le terrain : VERRIERES F.C. 1 / MONTFORT YVELINES VESGRE 1 - 4/4

Amende financière de 100 € à VERRIERES F.C. pour inscription sur la FMI de dirigeant non licencié dans le club.

FUTSAL

D1

21849936 du 16.11.2019 TRAPPES YVELINES 2 / A.S. ANDRESY FUTSAL 1

Réserves d'ANDRESY concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves d'A.S. ANDRESY FUTSAL recevables mais non fondées. Aucun des joueurs de TRAPPES YVELINES, inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en Coupe Nationale Futsal, le 04.11.2019 contre ILE ST DENIS (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit **résultat acquis sur le terrain** :
TRAPPES YVELINES 2 / A.S. ANDRESY FUTSAL 1 - 9/1
Débit 43,50€ à A.S. ANDRESY FUTSAL

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 18 novembre 2019

Présents : MM LOUVEL, INACIO, CORNUAULT, BOIVIN (CD), VIMONT (Pdt), GOMES PEDRO.

Excusés : MM NOYELLE, HOUANT, BALTHAM, MOURAUX (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX U10-U13

La Commission rappelle à tous les clubs que la F.M.I. est à utiliser sur toutes les rencontres de Critériums.

Nous vous demandons de faire le nécessaire, notamment de débloquent les accès via « footclubs » à tous vos responsables d'équipes.

Concernant le suivi des FMI non réalisées sur les Critériums Départementaux uniquement, la Commission ne sanctionnera pas les clubs dans un premier temps. Elle fera un bilan par club à la fin d'année 2019 avant une prise en compte des sanctions à compter du 18 janvier 2020.

VERIFICATION DES LICENCES

La Commission a vérifié l'état des licenciés, par rapport aux équipes engagées. Elle a relevé plusieurs anomalies et a demandé des explications aux clubs ci-dessous.

Elle entend néanmoins rappeler que faire jouer des enfants non licenciés engage la responsabilité de l'encadrant de l'équipe et du Président du club et que les conséquences, en cas d'accident, peuvent être très graves.

VERNOLITAIN STADE

La Commission continue de constater que le club n'a toujours aucun licencié sur les catégories de Football Animation. Elle suspend votre participation sur tous les dispositifs en cours, à savoir que vous êtes déclarés forfait sur vos rencontres U10-U11 & U12-U13 du weekend à venir et annule votre participation sur tous les plateaux U6-U7 & U8-U9 de la 3ème phase. Attention, au bout de 3 forfaits, vous serez déclaré forfait général.

U10-U11

DAMMARTIN EN SERVE AS

Pris note du courrier du club concernant l'organisation U11. A ce jour, la Commission décide d'autoriser le club à jouer.

PLATEAU SPECIFIQUE U6

Toutes les informations concernant le plateau spécifique U6 qui se déroulera ce samedi 30 novembre sont disponibles en [cliquant ici](#)

Courriers

830 104 du 30/11/19 : AUBERGENVILLE FC

Demande du club de BONNIERES FRENEUSE FC pour ajouter une 2ème équipe sur le plateau.

La Commission donne son accord.

LIMAY ALJ

Demande du club pour inscrire 3 équipes sur les plateaux.

La Commission donne son accord mais uniquement pour 2 équipes et vous affecte sur le plateau d'AUBERGENVILLE FC.

PLATEAUX U7

Le dernier plateau de la 2ème phase qui se déroulera le samedi 14 décembre est désormais disponible en [cliquant ici](#).

PLATEAUX U8-U9

Tous les plateaux de la 2ème phase sont désormais disponibles : [Cliquez ici](#).

Courriers

870 102 du 14/12/19 : FEUCHEROLLES USA

Le club nous fait remonter des dysfonctionnements quant à l'organisation de sa matinée le samedi 23 novembre dernier, et notamment l'enchaînement plateau U9 + rencontres U10-U11. Il demande à ne pas recevoir le plateau.

La Commission prend note de votre courrier, compte tenu que vous étiez déjà site d'accueil le 23/11, elle inverse exceptionnellement le site d'accueil du 14/12 pour désigner CHAMBOURCY ASM. En revanche, si le cas se présente de nouveau à l'avenir, nous vous suggérons de repousser l'horaire du match des U11 à 11H30.

870 104 du 14/12/19 : LA VESGRE AS

Le club nous informe qu'il vient d'apprendre qu'une manifestation municipale aura lieu à cette date et ne pourra participer au plateau.

La Commission prend note et modifie les plateaux en conséquence, voir la répartition mise à jour.

860 117 du 14/12/19 : BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour ne pas organiser ce plateau en raison d'un manque d'encadrement à cette date.

La Commission prend note et modifie les plateaux en conséquence, voir la répartition mise à jour.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U10-U11

Courriers

CRAVENT FC

Le club demande pourquoi les U13F n'apparaissent pas sur la FMI, alors que le règlement l'autorise.

Après vérifications, la Commission vous confirme que seules les U12F peuvent jouer en U11 garçons. Elle transmet pour modification de la mention sur le règlement.

2 équipes poules C1/C2 du 30/11/19

59103/59037 : CONFLANS FC 3-4 / HOUILLES AC 5-6

Demande du club de CONFLANS FC pour jouer ces rencontres à 9h30.

En attente de l'accord écrit de HOUILLES AC.

2 équipes par année - Poules D1/D2 du 23/11/19

56840/56905 : CARRIERES SUR SEINE US 2 12 / MAISONS LAFFITTE 2 12

La Commission a pris note des échanges de mails. Elle décide d'annuler la rencontre, néanmoins elle rappelle au club de MAISONS LAFFITTE que 12h30 est un créneau officiel de rencontres, et que la Commission peut accorder? sans l'accord du club adverse? un changement d'horaire motivé.

2 équipes par année - Poules D1/D2 du 30/11/19

56846/56912 : HOUILLES AC 2 12 / CARRIERES S/S US 2 12

Demande du club de HOUILLES AC pour jouer ces rencontres à 9h30.

En attente de l'accord écrit de CARRIERES S/S US.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Courriers

PLAISIROIS FO

Le club explique l'infraction relevée sur la rencontre du 09/11 et demande le changement de son éducateur U10 référent.

La Commission, après vérifications valide ce changement.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Plateaux reportés

A jouer le 11 Janvier

U10 - 04 : /MAULOISE/M (MONTESSON, TRAPPES? HOUILLES AC°

U10 - 05 : CROISSY US (SARTROUVILLE, HOUDAN, CLAYES)

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12-U13

Courriers

HOUILLES SO

Demande de dérogation annuelle pour jouer ses rencontres à 15h30.
Accord de la Commission.

AUBERGENVILLE FC

Demande du club pour inscrire une nouvelle équipe à la place de HOUILLES SO 1, sur le critérium par année d'âge U13.

La Commission donne son accord ; merci de prévenir l'ensemble des clubs concernés de ce changement.

Audition

CHANTELOUP US

La Commission remercie M. DURAND Sébastien, éducateur du club, d'être venu expliquer les problématiques rencontrées par le club depuis le début de saison sur le Football Animation. Des moyens d'action sont en cours. La Commission rappelle qu'elle se tient disponible pour toute aide complémentaire.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Infractions éducateurs

Rencontres du 16/11/19

RAMBOUILLET FC 1

Pris note du courrier du club expliquant un problème de tablette.
Après vérifications, la Commission excuse l'absence constatée.

Rencontres du 23/11/19

SARTROUVILLE FC 1 : 1ère infraction
CARRIERES S/S US 1 : 1ère infraction

FESTIVAL FOOT U13

FF143 à MANTES LA VILLE FC (MAISONS LAFFITTE / ABLIS FC SUD & ACHERES CS)

Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE FC.

La Commission demande des explications aux clubs de MANTES LA VILLE FC, ABLIS FC SUD & ACHERES CS quant à la réalisation de l'épreuve de jonglerie pour le lundi 2 décembre, 12h00 au plus tard. Selon les réponses, ou sans réponses, la Commission sera susceptible de disqualifier les équipes.

Plateau remis

A jouer le 30/11/2019

FF110 : ROSNY CSM 1 & 2 / PORT MARLY CS 1 & 2

Tour de cadrage

Le tour de cadrage du Festival Foot U13 qui se déroulera le samedi 30 novembre a été tiré au sort.

Pour le consulter, [cliquez ici](#).

Toutes les équipes non présentes sur les tirages sont exemptes et automatiquement qualifiées pour le prochain tour.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Réunion du 25 novembre 2019

FORFAIT AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 16/11/19

55588 : DAMMARTIN EN SERVE AS 1

Rencontres du 23/11/19

55591 : ST MARTIN FC 1

U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 16/11/19

59021.2 : VERNOLITAIN STADE 1

58799 : COIGNIERES FC 2

57239 : ISSOU AS 1

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 23/11/19

58802.2 : ST ARNOULT FC 2

57241 : PORCHEVILLE FC

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 23/11/19

58959.1 : VERNOLITAIN STADE 1

FORFAIT NON AVISE

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

U12-U13

Rencontres du 16/11/19

58802.2 : ST ARNOULT FC 1

61028.2 : MANTOIS 78 FC 3

61094.2 : MANTOIS 78 FC 4

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel avant amende
Plateaux du 16 novembre 2019

850 102 : BOUGIVAL FOOT (FEUCHEROLLES USA, PORT MARLY CS, CROISSY US)

850 104 : NEAUPHLE PONT RC 78 (DAMMARTIN EN SERVE AS, MONTFORT FC, COIGNÈRES FC, ESSARTS LE ROI AGS)

840 110 : CARRIERES GRÉSILLONS (ACHÈRES CS, HOUILLES AC3)

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 9 novembre 2019

870 104 : FONTENAY ST PÈRE AS (CRAVENT FC, GUITRANCOURT ASF, JUZIERS FC, LAINVILLOIS FC)

860 102 : MUREAUX OFC 1 (ROSNY CSM 1, VERNEUIL ENTENTE)

860 110 : CARRIÈRES GRÉSILLONS AS (CHANTELOUP US, MANTES LA VILLE FC)

U8-U9 ESPOIR

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 9 novembre 2019

Fiche récapitulative

203 : SARTROUVILLE FC

Fiche équipe

203 : SARTROUVILLE FC

204 : VERSAILLES FC

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

1er rappel avant amende
Plateaux du 16 novembre 2019

U11

003 : ST ARNOULT FC (MESNIL, PSG, MAGNANVILLE)
011 : PLAISIROIS FO (RAMBOUILLET, BOUAFLE, FONTENAY)
012 : CARRIERE GRE AS (FEUCHEROLLES, CERNAY-BON-17, MAUREPAS)

U10

004 : MAULOISE US (MONTESSON, TRAPPES, HOUILLES AC)
006 : CARRIERES S/S US (CHATOU, CHAMBOURCY, BOUGIVAL)
009 : BUC FOOT AO (VERSAILLES, BOIS D'ARCY, NEAUPHLE)

Challenge DYF U10-U11

002 : RAMBOUILLET FC (VERSAILLES 78 FC)
005 : VELIZY ASC (BUC & VERSAILLES JU)
006 : TRAPPES ES (VOISINS FC)
012 : ESSARTS LE ROI AGS (VALLEE & GUYANCOURT)
014 : GUERVILLE ARNOUVILLE (BONNIERES FRE)
016 : EPONE USBS (BREVAL LONGNES)
019 : VAUXOISE ES (FONTENAY ST PÈRE)
025 : ETANG ST NOM ES (CARRIERES S/S US)
029 : FOURQUEUX OMS (POISSY AS)
031 : SARTROUVILLE FC (CHESNAY 78 FC)
036 : CARRIERES GRE AS (MAISONS LAFFITTE FC)
038 : CONFLANS PLM (HOUILLES AC)

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

2ème rappel avant amende et élimination des clubs du plateau
Plateaux du 9 novembre 2019

132 : MUREAUX OFC (MANTOIS / LOUVECIENNES°)
145 : BOUGIVAL FOOT (BOIS D'ARCY / CHAMBOURCY)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES U12-U13 ESPOIR

1er rappel
Rencontres du 16/11/19

U12

60364 : PARIS SG FC 12 / ELANCOURT OSC 11
60366 : PLAISIROIS FO 11 / YVELINES-MONTFORT 11
60299 : MONTIGNY LE BX AS 11 / CHATOU AS 11
La Commission demande des explications au club de CHATOU AS : 10 scores de jonglerie pour 9 joueur sur la FMI.
60236 : CARRIERES GRE AS 11 / NEAUPHLE PONT. RC 11

U13

60562 : PARIS SG FC 2 / ELANCOURT OSC 1
60564 : PLAISIROIS FO 1 / HOUILLES AC 1
60433 : VOISINS FC 1 / ROSNY CSM 1
60434 : CARRIERES GRE AS 1 / MUREAUX OFC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE U10-U11

Demande d'explications
Rencontres du 23/11/19

La Commission demande des explications aux deux clubs concernant la non utilisation de la FMI. Pour ceux ayant déjà envoyé leur rapport, merci de ne pas tenir compte du rappel.

55587 ISSOU AS 1 PORCHEVILLE FC 2
55589 MANTES LA VILLE F.C 2 JUZIERS F.C. 1
56246 AUTEUILLOIS A.S. 1 BAILLY NOISY SFC 3
56247 BOIS D'ARCY A.S. 3 CHAVENAY ASL 1
56249 BOUGIVAL FOOT 2 MONTESSON U.S. 4
60895 GUYANCOURT ES 3 PLAISIROIS F.O. 3
60901 MONTFORT FC 1 BUC FOOT AO 2
60767 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 MANTES LA VILLE FC 1
60833 ROSNY S/SEINE C.S.M. 11 MANTES LA VILLE F.C 11
56764 LOUVECIENNES A.S. 11 MESNIL ST DENIS ASL 11
56842 MANTOIS 78 FC 2 CARRIERES GRESILLONS 2
56844 MAGNANVILLE FC 2 MUREAUX O.F.C. LES 2
56908 MANTOIS 78 FC 12 CARRIERES GRESILLONS 12
56973 PLAISIROIS F.O. 2 TRAPPES E.S. 2
56976 VOISINS F.C. 2 GUYANCOURT ES 2
57039 PLAISIROIS F.O. 12 TRAPPES E.S. 12
57041 PARIS SAINT-GERMAIN 12 POISSY AS 12
57174 CROISSY U.S. 12 MAUREPAS AS 12
57175 NEAUPHLE-PONT. 12 VERSAILLES 78 FC 13
57174 CROISSY U.S. 12 MAUREPAS AS 12
57175 NEAUPHLE-PONT. 12 VERSAILLES 78 FC 13
61171 MANTOIS 78 FC 3 MEZIERES A.J. 1
61304 MANTOIS 78 FC 4 MEZIERES A.J. 2
55811 ETANG ST NOM ES 1 ANDRESY F.C. 1
55812 ST GERMAIN EN LAYE 2 CHESNAY 78 F.C. LE 1
55885 HOUILLES A.C. 4 CHAMBOURCY ASM 2
55888 ETANG ST NOM ES 2 ANDRESY F.C. 2
55889 ST GERMAIN EN LAYE 3 CHESNAY 78 F.C. LE 2
59100 LIMAY ALJ 4 ETANG ST NOM ES 3
60694 COIGNIERES F.C. 1 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1
60696 ST CYR AFC 1 PERRAY FOOT. ES 1
60697 VILLEPREUX F.C. 2 ST ARNOULT F.C. 78 1
60628 COIGNIERES F.C. 2 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
60630 ST CYR AFC 2 PERRAY FOOT. ES 2
60631 VILLEPREUX F.C. 3 ST ARNOULT F.C. 78 2
54913 MANTOIS 78 FC 11 CARRIERES S/SEINE US 11
54914 POISSY AS 11 MONTESSON U.S. 11
54857 MANTOIS 78 FC 1 CARRIERES S/SEINE US 11

U12-U13

Demande d'explications
Rencontres du 23/11/19

La Commission demande des explications aux deux clubs concernant la non utilisation de la FMI. Pour ceux ayant déjà envoyé leur rapport, merci de ne pas tenir compte du rappel.

57237 MANTES U.S.C. 1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2
59164 HOUDANAISE REGION FC 3 VIROFLAY U.S.M. 2
58954 ANDRESY F.C. 1 SARTROUVILLE F.C. 2
58953 BOUGIVAL FOOT 1 JUZIERS F.C. 1
58955 VILLENNES ORGEVAL 2 PECQ US LE 1
58956 LOUVECIENNES A.S. 1 MONTESSON U.S. 4
58360 MUREAUX O.F.C. LES 3 EPONE USBS 1
58361 MANTOIS 78 FC 4 BONNIERES FRENEUSE 1
58424 HARDRICOURT-MEZY 2 VAUXOISE ES 2
58426 MUREAUX O.F.C. LES 4 EPONE USBS 2
58427 MANTOIS 78 FC 5 BONNIERES FRENEUSE 2
58876 COIGNIERES F.C. 1 PERRAY FOOT. ES 1
58878 MESNIL ST DENIS ASL 1 BUC FOOT AO 1
58879 ST ARNOULT F.C. 78 1 VILLEPREUX F.C. 1
58803 ST CYR AFC 2 POIGNY LA FORET US 2
60972 CARRIERES GRESILLONS 2 MANTOIS 78 FC 3
60973 CHAMBOURCY ASM 1 MUREAUX O.F.C. LES 2
61038 CARRIERES GRESILLONS 12 MANTOIS 78 FC 13
61039 CHAMBOURCY ASM 11 MUREAUX O.F.C. LES 13
61041 HOUILLES S.O. 11 MAGNANVILLE FC 11
58006 VELIZY ASC 2 TRAPPES E.S. 2
58072 VELIZY ASC 12 TRAPPES E.S. 13
58073 CHATOU AS 12 PLAISIROIS F.O. 12

U12-U13 ESPOIR

Rencontres du 16/11/19

60498 : ST GERMAIN FC 1 / YVELINES-MONTFORT 1

Pris note du rapport de ST GERMAIN FC. La Commission sanctionne le club d'YVELINES/MONTFORT d'une amende de 20€ pour non production d'un rapport demandé mais également d'une amende de 30€ pour 1ère non utilisation de FMI.

60298 : TRAPPES ES 12 / MAUREPAS AS 11

Pris note du rapport de MAUREPAS AS. La Commission sanctionne le club de TRAPPES ES d'une amende de 20€ pour non production d'un rapport demandé mais également d'une amende de 30€ pour 1ère non utilisation de FMI.

Demande d'explications
1er rappel
Rencontres du 23/11/19

60503 CONFLANS F.C. 1 BAILLY NOISY SFC 1
60440 FONTENAY FLEURY F.C. 1 CARRIERES S/SEINE US 1
60238 MUREAUX O.F.C. LES 12 MARLY LE ROI U.S. 11
60239 CONFLANS F.C. 12 CARRIERES GRESILLONS 11

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

U12-U13

1er rappel

Rencontres du 16/11/19

57301 : GARGENVILLE STADE 1 / LAINVILLOIS FC 1
57302 : ROSNY CSM 2 / GUITRANCOURT ASF 1
59231 : ESSARTS LE ROI AGS 1 / MAGNY 78 FC 2
59016 : PECQ US 1 / BOUGIVAL FOOT 1
59019 : SARTROUVILLE FC 2 / ACHERES CS 1
51029 : MUREAUX OFC 2 / CHANTELOUP US 1
61095 : MUREAUX OFC 13 / CHANTELOUP US 11

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 21 Novembre 2019

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FOOT A 5 TOUTES CATEGORIES

Les plateaux de Foot à 5 de la 2ème phase sont disponibles en [cliquant ici](#)

Les inscriptions pour la troisième phase aura lieu du 27 novembre 2019 au 8 décembre 2019.

FORFAIT COUPE DES YVELINES SENIORS F A 7

22146599 PERRAY FOOT ES

FORMATION CERTIFICAT FÉDÉRAL FOOTBALL 1ER NIVEAU MODULE U9 FÉMININ

Ce module, spécifiquement dédié aux **femmes majeures** qui encadrent une équipe féminine (ou masculine), est programmé les **samedis 18 & 25 janvier 2020** dans un club support intéressé pour former de futures encadrantes, actuellement joueuses ou dirigeantes.

La durée de ce module est de 2x8h (8h30 à 12h30 & 14h00 à 18h30).

Coût : 120 €. Un « bon formation FFF » de 25 € est attribué automatiquement (plus de bon informatique à compléter) et validé

sous réserve de la participation effective de la candidate inscrite à la formation. En complément, le District a renouvelé cette saison son aide à la formation des féminines en remboursant la totalité des frais de formation engagés.

Le remboursement sera effectué en fonction des modalités de règlement de la formation. Pour les candidatures individuelles : remboursement sur le compte du candidat (obligation de fournir un RIB). Et pour les candidatures Clubs : remboursement crédité sur le compte DYF du club.

Les modalités d'inscription sont identiques au module complémentaire précédent ([Cliquez ici](#)). Si un club est intéressé par l'accueil de ce module de formation, contacter le Département Formation Technique du D.Y.F. au **01 80 92 80 29** ou envoyer un courriel : administration@dyf78.fff.fr. Kevin se fera un plaisir de vous préciser le cahier des charges inhérent à ce Module U9 féminin.

Clôture des inscriptions : Vendredi 20 décembre 2019

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 18/11/2019

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La commission est à la recherche d'équipes pour organiser le critérium FUTSAL U12-U13 ainsi que des créneaux de gymnases. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à raison de 2 équipes maximum par club.

COUPE DES YVELINES FUTSAL PLATEAUX FUTSAL

U12

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASSE BESSON

7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

DUREE DU PLATEAU LA MATINEE

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 7H45

Responsable du plateau : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE UNIQUE

LES CLAYES USM

GUYANCOURT ES

AUBERGENVILLE FC

LIMAY ALJ

BONNIERES FRENEUSE FC

ENTENTE GALLY MAULDRE

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASSE BESSON

7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 12H30

DUREE DU PLATEAU L'APRES-MIDI

Responsable du plateau : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE UNIQUE

MONTESSON US

FC MONTFORT USSY

MAGNY FC

VELIZY ASC

MANTOIS FC 78

US YVELINES /MONTFORT

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASSE BESSON

7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

DIMANCHE 23 FEVRIER 2020 A 9H00

DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

Responsable du plateau : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE UNIQUE

VOISINS FC

ST CYR AFC

CARRIERES S/S US

SARTROUVILLE FC

FONTENAY LE FLEURY FC

ROSNY S/SEINE CSM

PLAISIROIS FO

U13

PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY
COMPLEXE SPORTIF DESCARTES
10 RUE RENE DESCARTES
78330 FONTENAY LE FLEURY
SAMEDI 21 DECEMBRE 2019 A 9H00
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

Responsable du plateau : Loïc JOUBERT 06 27 52 90 75

POULE A

FONTENAY LE FL. FC 2
ROSNY S/S CSM
LIMAY ALJ 1
MEZIERES
POISSY AS 1

POULE B

FONTENAY LE FL. FC 1
BONNIERES FRENEUSE
LIMAY ALJ 2
ISSOU AS
POISSY AS 2

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE
GYMNASSE CHRISTIAN MARTY
17 RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE
78117 TOUSSUS LE NOBLE

SAMEDI 21 DECEMBRE 2019 A 9H00
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Responsable : JEAN-PIERRE LEDUC 06 25 65 32 11

POULE A

NEAUPHLE PONT. RC 2
MONTESSON US 1
VELIZY ASC 2
GUYANCOURT ES 1
ST CYR AFC

POULE B

NEAUPHLE PONT. RC 1
MONTESSON US 2
VELIZY ASC 1
GUYANCOURT ES 2
EXEMPT

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE
GYMNASSE CHRISTIAN MARTY
17 RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE
78117 TOUSSUS LE NOBLE

Dimanche 22 DECEMBRE 2019 A 9H00
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE A

MAGNY FC 1
ENT MONTFORT YVEL. 2
CONFLANS FC
ENT. GALLY MAULDRE
VOISINS FC

POULE B

MAGNY FC 2
ENT MONTFORT YVEL. 1
CELLOIS CS
CROISSY US
ESSARTS LE ROI AGS

U14

PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY
COMPLEXE SPORTIF DESCARTES
10 RUE RENE DESCARTES
78330 FONTENAY LE FLEURY

DIMANCHE 22 DECEMBRE 2019 A 9H00
DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

Responsable du plateau : ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A

FONTENAY KE FL. FC 1
AUBERGENVILLE FC 1
LIMAY AJJ 2
MONTESSON 2

POULE B

FONTENAY KE FL. FC 2
AUBERGENVILLE FC 2
LIMAY ALJ 1
MONTESSON US 1

PROCHAINE REUNION VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2019

FORMATION

CERTIFICAT FEDERAL FUTSAL BASE

MODULE INITIATION (Découverte)

Ce module est spécifiquement dédié aux hommes et femmes majeurs qui encadrent une équipe (féminine ou masculine) Futsal. Il se déroulera les **samedi 21 & dimanche 22 décembre 2019** (lieu restant à confirmer). La **durée** de ce module est de **16h (2 x 8h : 8h30 à 12h30 & 14h00 à 19h00)**.

Coût : 120 €. Un bon formation FFF de 25 € permet d'obtenir une réduction (dans la limite du quota accordé à chaque district, sous condition de participation effective).

À l'issue de la formation, le District rembourse la totalité des frais de formation pour les féminines sous condition de participation effective.

Les modalités d'inscription sont identiques au module complémentaire précédent. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

Clôture des inscriptions : Vendredi 6 décembre 2019

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 25/11/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5C					D6C				
AUBERGENVILLE F.C 1	18	22	18,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	11	22	11,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	5	22	5,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	9	22	9,0	6			20	0,0	6
BAILLY NOISY SFC 1	14	22	14,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	11	22	11,0	6	BUC FOOT AO 1	11	22	11,0	6	BUC FOOT AO 2	9	20	9,9	6			20	0,0	6
BOIS D'ARCY A.S. 1	10	22	10,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	9	22	9,0	6	ISSOU AS 1	7	22	7,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	8	22	8,0	6			20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	6	22	6,0	6	GARGENVILLE STADE 2	6	22	6,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	10	21	10,5	6	HOUDANAISE REGION FC 2	4	22	4,0	6			20	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	16	22	16,0	6	HOUILLES S.O. 1	11	22	11,0	6	HOUILLES A.C. 3	6	22	6,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	17	22	17,0	6			20	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	12	22	12,0	6	LIMAY ALJ 2	14	22	14,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	5	22	5,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	17	22	17,0	6			20	0,0	6
HARDRICOURT US 1	12	22	12,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	12	22	12,0	6	MAUREPAS AS 2	7	22	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	10	22	10,0	6			20	fft	fft
HOUILLES A.C. 2	5	22	5,0	6	PECQ US LE 2	10	22	10,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	16	22	16,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	4	21	4,2	6			20	0,0	6
MAUREPAS AS 1	13	22	13,0	6	PORCHEVILLE FC 1	22	22	22,0	6	NEAUPHLE-PONT. 3	19	22	19,0	6	ST ARNOULT FC 78 1	23	22	23,0	6			20	0,0	6
PECQ US LE 1	14	22	14,0	6	SARTROUVILLE F.C. 2	14	22	14,0	6	ST CYR AFC 1	9	21	9,4	6	VERRIERE F.C. LA 1	6	21	6,3	6			20	fft	fft
SARTROUVILLE F.C. 1	20	22	20,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	18	22	18,0	6	VELIZY ASC 2	8	22	8,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	12	22	12,0	6			20	fft	fft
VOISINS F.C. 1	10	22	10,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	19	22	19,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	6	22	6,0	6	YVELINES U.S. 1	5	22	5,0	6					
D2A					D3B					D5A					D6A									
AUBERGENVILLE F.C 2	12	22	12,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	7	22	7,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	11	22	11,0	6	ANDRESY F.C. 2		22	0,0	6					
CARRIERES S/SEINE US	5	21	5,2	6	COIGNIERES F.C. 1	8	22	8,0	6	ECQUEVILLY E.F.C. 1	12	22	12,0	6	MANTAIS A.C. 1		22	0,0	6					
CHATOU AS	16	22	16,0	6	COISSY U.S. 1	2	22	2,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	11	22	11,0	6	BONNIERES FRENEUSE 2		22	0,0	6					
CONFLANS F.C.	6	22	6,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	6	22	6,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	5	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	2	22	2,0	6					
EPONE USBS	14	21	14,7	6	GUYANCOURT ES 2	9	21	9,4	6	MAURECOURT F.C. 1	10	22	10,0	6	ISSOU A.S. 1		21	0,0	6					
HARDRICOURT US	13	22	13,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	9	22	9,0	6	MANTES U.S.C. 1	10	22	10,0	6	LIMAY A.L.J. 3		21	0,0	6					
MANTOIS 78 FC	6	22	6,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	4	22	4,0	6	MAULOISE U.S. 2	8	22	8,0	6	MANTES LA VILLE FC 1		22	0,0	6					
PLAISIROIS F.O.	11	22	11,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	13	22	13,0	6	MEZIERES A.J. 2	11	22	11,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1		22	0,0	6					
RAMBOUILLET YVELINES	10	22	10,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	6	21	6,3	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	15	22	15,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2		22	0,0	6					
ROSNY S/SEINE C.S.M.	16	22	16,0	6	TRAPPES E.S. 3	6	22	6,0	6	TRIEL AC 2	10	22	10,0	6	PORCHEVILLE F.C. 2	3	21	3,1	6					
VALLEE 78 F.C.	10	22	10,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	7	22	7,0	6	VERNOLITAIN STADE 1		22	0,0	6	VAUXOISE E.S. 2		22	0,0	6					
VELIZY ASC	15	22	15,0	6	VOISINS F.C. 2	5	22	5,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	8	22	8,0	6	VINSKY F.C. 1		21	0,0						
D2B					D4A					D5B					D6B									
CHANTELOUP LES V. US 1	17	22	17,0	6	ANDRESY F.C. 1	14	21	14,7	6	ABLIS FC SUD 78 1	3	20	3,3	6	COIGNIERES F.C. 2	2	22	2,0	6					
GUYANCOURT ES 1	18	22	18,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	12	21	12,6	6	BOUGIVAL FOOT 1	7	21	15,7	6	CELLOIS CS 1		21	0,0	6					
HOUDANAISE REGION FC 1	7	22	7,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	22	22	22,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	8	22	12,6	6	DIX SEPT TOURNANTS 1		22	0,0	6					
MAGNANVILLE FC 1	10	22	12,0	6	CONFLANS F.C. 3	3	20	3,3	6	CHAMBOURCY ASM 2	3	22	13,6	6	ELANCOURT O.S.C. 3	3	22	3,0	6					
MAULOISE U.S. 1	18	22	10,0	6	EPONE USBS 2	7	22	7,0	6	CHATOU AS 3	8	22	8,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2		22	0,0	6					
MONTESSON U.S. 1	12	22	10,0	6	HOUILLES S.O. 2	2	22	2,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	10	22	10,0	6	FOURQUEUX FOOT O.M.S.1	3	22	3,0	6					
MONTIGNY LE BX AS 1	17	22	18,0	6	MAGNANVILLE FC 2	10	22	10,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	13	21	8,0	6	GAZERAN 1	2	22	2,0	6					
NEAUPHLE-PONT. 2	10	22	25,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	21	22	21,0	6	CROISSY U.S. 2	15	21	3,3	6	PERRAY FOOT. ES 1		21	0,0	6					
TRAPPES E.S. 2	16	22	19,0	6	MEZIERES A.J. 1	7	22	7,0	6	FEUCHEROLLES USA 1		19	fft	fft	PLAISIROIS F.O. 3		22	0,0	6					
VERSAILLES 78 FC 3	16	22	17,0	6	TRIEL AC 1	18	22	18,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	12	21	3,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	1	22	1,0	6					
VERNEUIL S/SEINE US 1	25	22	16,0	6	VAUXOISE ES 1	18	22	18,0	6	MONTESSON U.S. 2	15	21	15,7	6	VIROFLAY U.S.M. 2	10		10,0	6					
VILLEPREUX F.C. 1	19	22	16,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	12	22	12,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	8	22	8,0	6	VOISINS F.C. 3	1		0,0						

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours